

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBÉTICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. J.P. GILLOT - M. BERTELOOT - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise - Cession de parcelles de terrain à l'Etat**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Régionale de l'Equipement de Bourgogne a été chargée par l'Etat de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise, déclarée d'utilité publique par décret du 4 janvier 2006.

Dans le cadre de sa mission, cette administration a sollicité de la Ville la cession des parcelles de terrain lui appartenant, concernées par l'emprise de la voie et situées sur le territoire des communes d'Ahuy, de Dijon et de Fontaine-lès-Dijon.

Ces parcelles constituent principalement des portions de l'aqueduc du Rosoir, de la conduite de jonction Mont Léger / Valmy et de la conduite de refoulement Mont Léger / Charme d'Aran.

Il est proposé de procéder à la cession de celles-ci, représentant une superficie totale de 3 482 m², moyennant la somme globale de 14 884 € toutes indemnités comprises, conforme à l'évaluation de la direction des Services Fiscaux.

Il convient de préciser que ces terrains seront grevés de servitudes au profit de la Ville, afin de permettre la maintenance des canalisations existantes.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :


1° décider la cession par la Ville, à l'Etat, des parcelles situées sur le territoire des communes d'Ahuy, de Dijon et de Fontaine-lès-Dijon, représentant une superficie totale de 3 482 m² et telles que listées sur l'état ci-annexé, moyennant la somme totale de 14 884 € toutes indemnités comprises ;

2° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision, et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007



AHUY



Echelle 1:2 500

DIJON



n° 903

Route

Voie

Rond - Point
Georges
Pompidou

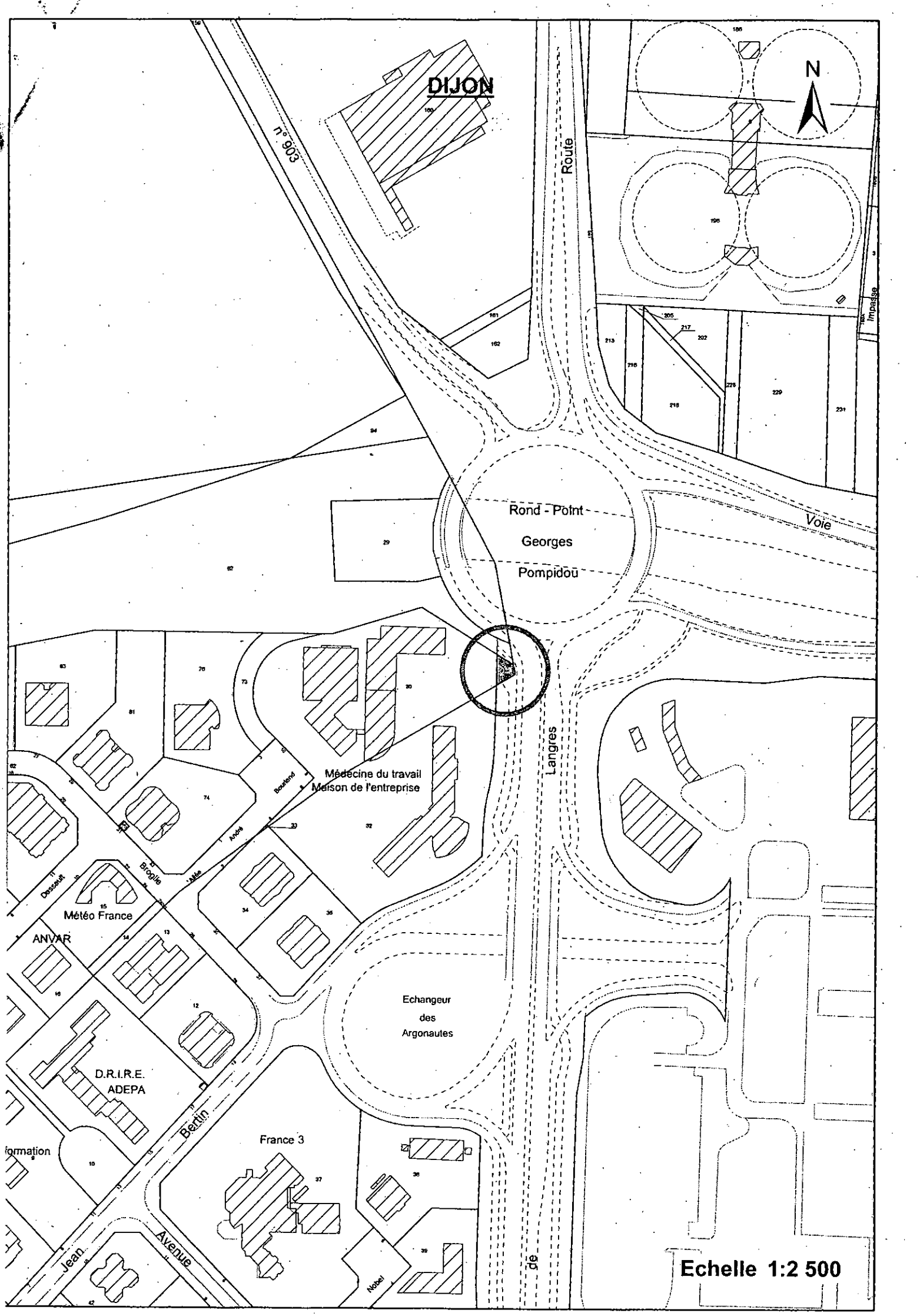
Langres

Médecine du travail
Maison de l'entreprise

Echangeur
des
Argonautes

France 3

Echelle 1:2 500



FONTAINE-LES-DIJON



**Usine élévatrice
du Mont Léger**

Echelle 1:5 000

